



COMME LARRONS EN FOIRE !

Dernièrement, certaines Organisations Syndicales ont utilisé la messagerie professionnelle pour diffuser des informations. La chose n'est pas choquante en soi.

On pourrait même y voir certains avantages.

Seulement voilà, nous sommes à la CEIDF, et là, c'est une autre histoire.

Sur ce sujet, l'article 4 du Titre IV de l'accord relatif à l'organisation et au fonctionnement des institutions représentatives du personnel de la CEIDF est très clair : "Tout envoi multiple de mail conduit à la suppression de la boîte aux lettres personnalisée et à la perte de l'acheminement des tracts syndicaux pour une période de 3 ans." (2 exceptions : répondre à un salarié qui a posé par mail une question précise et communiquer avec les adhérents de l'OS).

Alors, pourquoi certaines Organisations Syndicales n'appliquent-elles pas un accord qu'elles ont, pour certaines, signé (*Accord signé par CFDT et SUD*) ?

Nous avons bien évidemment interpellé le DRHS (Mr Gérard DUSART), lors de la réunion du Comité d'Entreprise du jeudi 21 Mai. Celui-ci semblait tout ignorer de ces pratiques illicites.

C'est quand même bizarre.

Après celles du Conseil d'Orientation et de Surveillance, c'est quand même la seconde fois que les règles ne sont pas respectées par certaines Organisations Syndicales (dont 2 dites "d'accompagnement"). Et, là encore, notre DRHS semble découvrir les affaires avec une candeur surprenante.

C'est d'autant plus étonnant de la part d'une Direction qui fait plutôt preuve de promptitude et de zèle quand il faut rappeler à l'ordre des salariés.

C'est, du moins, ce que nous avons pu remarquer à chaque fois que nous devons accompagner ces collègues en entretien préalable à sanctions.

Alors, le doute est-il encore permis ?

Il suffit d'avoir assisté à une des conventions organisées et animées par notre Directoire pour vous convaincre du contraire. Les mêmes contrevérités ont été assénées inlassablement.

- ⇒ La CGT a donné un avis favorable au déploiement des tablettes en agence.
- ⇒ La CGT a voté favorablement au nouveau logiciel de préparation des rendez vous conseillers financiers.
- ⇒ La CGT a participé activement à l'amélioration et à l'évolution du département crédit en lien avec l'employeur et l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

Alors, pourquoi les membres du directoire, sans exception, mènent-ils une telle campagne contre notre syndicat ?

Notre conviction est faite.

Tous les salariés peuvent compter sur la CGT, qu'il s'agisse de défendre leurs droits, d'améliorer leurs conditions de travail et de préserver leur santé physique et mentale.

Pour la CGT, tous les moyens à notre disposition, et dans le cadre de la légalité et le respect des salariés-citoyens, sont bons pour y parvenir. Si nous privilégions toujours le dialogue, nous n'hésitons pas, quand nous y sommes contraints, à saisir la justice.

Nous intervenons toujours, vis-à-vis de la Direction, sans complaisance et sans compromission.

C'est peut-être ça qui dérange !!!

**VOUS SAVEZ QUE VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS !
POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES,
VOTEZ POUR LA CGT**

Le secrétariat

Isabelle MAUZAT-MARTIN, Catherine VINET-LARIE, Bernard DANTEC, Jean-Michel EDON, Stéphane RUFFIN